



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013

N° 2013-05-30-03

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Le 30 mai 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 21 mai 2013

Date d'affichage de la convocation : 21 mai 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. FAUCONNET – Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET - M. CAILLOT - Mme LEFORT - Mme THILLY – Mme MASSON – M. ANTUNES – Mme CORREIA – M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	Mme ROLLET	donne pouvoir à	Mme LE LAY
	Mme DORTA	donne pouvoir à	Mme DETERM
	Mme MOREAU	donne pouvoir à	Mme STEVENOT
	M. CARRASCO	donne pouvoir à	M. ANTUNES

ABSENTS : M. LHENRY
Mme GABREL
M. SMITH
M. CHOUARD
M. JOSEPH

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	20
<u>Procurations</u> :	4
<u>Votants</u> :	24

Secrétaire de séance : Brigitte MASSON

3 / RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Suite à la vacance du poste de Directeur Général des Services, la commune a lancé une procédure de recrutement au grade d'attaché territorial à temps complet.

Une procédure de recrutement a démarré en février 2013 puis relancée en mars 2013.

Le jury de recrutement a retenu un candidat non statutaire qui s'est révélé le meilleur choix.

L'agent justifie d'un diplôme de niveau BAC+5 et d'une expérience significative dans le domaine des collectivités territoriales.

En raison de la nécessité d'assurer la continuité et la coordination des services de la commune, il convient d'autoriser le recrutement par voie contractuelle à cet emploi, en application de l'article 3- alinéa 3- de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent contractuel occupera l'emploi de Directeur Général des Services et assumera à ce titre l'interface entre la décision stratégique à laquelle il participera et sa mise en œuvre technique.

Ce recrutement interviendra à compter du 3 juin 2013 pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Il sera rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial principal (grade détenu par l'ancien Directeur Général des Services) et percevra un traitement équivalent au 2ème échelon d'attaché principal. Il bénéficiera en outre du régime indemnitaire afférent à l'emploi de Directeur Général des Services par référence à celui que peuvent percevoir les attachés territoriaux détachés dans ce type d'emploi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

OUI l'exposé qui précède

APPROUVE le recrutement d'un agent non titulaire pour occuper l'emploi de Directeur Général des Services.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats et documents afférents avec la personne qui sera désignée pour occuper le poste ci-dessus.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget des exercices concernés.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23

- Voix contre : -

- Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX